

# EN UN CLIN D'ŒIL



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

**2017- 2018**

Valable dès le 11 décembre 2017



## « Clin d'œil de bienvenue »

Chers Elèves,  
Chers Parents,

« En un clin d'œil » est le document d'information de notre Communauté scolaire.

C'est...

*Un clin d'œil* à l'école comme lieu d'apprentissage et de transmission.

*Un clin d'œil* à l'école comme cadre de vie.

*Un clin d'œil* à l'école qui défend et respecte des valeurs.

*Un clin d'œil* aux élèves, acteurs principaux de notre Communauté.

*Un clin d'œil* aux parents comme partenaires dans le respect des devoirs incombant à la bonne marche de notre institution.

*Un clin d'œil* au développement harmonieux des relations dans un climat serein et propice à l'épanouissement.

*Un clin d'œil* à l'année scolaire à venir. Qu'elle soit pour chacun l'occasion d'avancer vers le meilleur. Le meilleur de son travail intellectuel, le meilleur de ses échanges relationnels.

« En un clin d'œil », bonne année scolaire à tous!

Le corps enseignant


**Ecole primaire  
et école enfantine**

 Communauté scolaire du Plateau de Diesse  
 Case postale 91  
 2516 Lamboing

**Adresse électronique** direction@ecoleplateau.ch

<b>Direction</b>	Hofer André	Bureau : Battoir Diesse	032 315 18 27
		Route de Lamboing 30	
		Ouverture : Mardi et jeudi	15h30 - 17h00

**Corps enseignant**

Aeberli Céline	Les Mouchettes 29	2515 Prêles	032 751 47 85
Boner Laetitia	Prés-Guëtins 44	2520 La Neuveville	079 579 84 88
Bonjour Brigitte	Rte de Prêles 3	2516 Lamboing	032 315 21 60
Botteron Valérie	Ch. des Auges 3	2518 Nods	078 823 92 73
Burkhard Corinne	Ch. de Chuffort 6	2518 Nods	032 751 65 92
Droz Aline	La Ruine 123	2518 Nods	079 363 12 48
Erard Anne-Françoise	Rte de Nods 20	2517 Diesse	032 315 22 64
Erb Marie-Pierre	Route de Diesse 34	2516 Lamboing	078 628 04 38
Feigenwinter Myriam	Ch. de la Récille 3	2520 La Neuveville	032 753 77 63
Gagnebin Bertrand	Prés-Guëtins 31	2520 La Neuveville	032 751 65 93
Geiser Virginie	Ch. des Oeuches 9	2533 Evilard	032 341 58 86
Giauque Yvan	Le Rafour 26	2515 Prêles	032 315 23 79
Grossenbacher Aude	Rte de Lamboing 14	2517 Diesse	032 535 31 01
Gurtner Eliane	La Russie 2	2525 Le Landeron	079 706 80 21
Hofer André	Sous Banbois 5	2515 Prêles	032 315 15 34
Hofer Nicole	Sous Banbois 5	2515 Prêles	032 315 15 34
Jäggi Brigitte	La Praye 11	2523 Lignièrès	032 751 72 91
Knuchel Anne	Champ-Villiers 14	2518 Nods	032 751 65 93
Klopfenstein Géraldine	Ch. de Rondans 37A	2520 La Neuveville	032 751 86 63
Müller Sonia	Rte de Chasseral 115	2518 Nods	032 731 06 39
Niederhauser Philippe	Rte de Diesse 18	2516 Lamboing	032 315 19 43
Rodari Dania	Le Coin 19	2534 Orvin	076 679 71 45
Rohrer-Saja Stéphanie	Derrière Ville 2	2516 Lamboing	032 315 22 80
Spychiger Juliette	Mont Sujet 26	2515 Prêles	032 315 10 82
Uhlmann Jeanne	Ch. de Plein-Vent 7	2518 Nods	079 334 12 57
Waldmann Patricia	Ch. des Alouettes 8	2515 Prêles	032 342 48 82

**Collèges**

<b>Nods</b>	032 751 41 27
<b>Lamboing</b>	032 315 19 30
Ecole enfantine	032 315 22 44
<b>Prêles</b>	032 315 17 77

**Diesse**

Battoir classes	032 315 71 36
Diesse village	032 315 71 37

Présidente

Stauffer Mary-Claude Ch. de l'Eglise 2 2518 Nods 032 751 69 55  
076 525 93 11

**Adresse électronique** commissionscolaire@ecoleplateau.ch

Secrétaire

Racine Nicole Les Moulins 3 2516 Lamboing 032 315 20 51  
032 751 14 60

Caissier

Rollier Raymond 2520 La Neuveville 032 752 10 10

**Référents de classe**

1-2 étoile Lamboing	<i>Mme N. Perrinjaquet</i>	079 198 37 44
1-2 lune Diesse (Battoir)	<i>M. U. Knuchel</i>	079 699 79 63
1-2 soleil Diesse (Battoir)	<i>M. R. Troehler</i>	079 444 78 87
3A Diesse (Battoir)	<i>Mme N. Perrinjaquet</i>	079 198 37 44
3B Lamboing	<i>Mme M.-C. Stauffer</i>	076 525 93 11
4H Diesse (village)	<i>M. D. Surdez</i>	079 240 22 26
5A Diesse (Battoir)	<i>Mme C. Botteron</i>	079 224 60 67
5B Prêles	<i>Mme M.-C. Stauffer</i>	076 525 93 11
6H Lamboing	<i>Mme N. Ciaccia Huguenin</i>	078 745 57 42
7A Nods	<i>M. E. Brechbühl</i>	079 946 61 21
7B Nods	<i>M. D. Surdez</i>	079 240 22 26
8H Nods	<i>Mme C. Botteron</i>	079 224 60 67
Classe de soutien Lamboing	<i>M. U. Knuchel</i>	079 699 79 63
SPA : Uhlmann J. & Saja-Rohrer S.	<i>M. R. Troehler</i>	079 444 78 87

Garraux Richard Les Lovières 13 2720 Tramelan 031 636 16 56

## CONTACTS

---

Ecole à journée continue « L'ARC-EN-CIEL »

<b>Direction</b>	Route de Diesse 9	2516 Lamboing	032 315 12 31
Némitz Florine		Portable	079 928 40 78
		Privé	078 882 94 92

**Adresse électronique**      journeecontinue@ecoleplateau.ch

Représentante de la commission      Stauffer Mary-Claude      076 525 93 11

## MESURES DE SOUTIEN

---

Logopédie / orthophonie

<b>Service de logopédie</b>	Ville de Bienne	032 322 42 55
<b>Collège de Lamboing</b>	Classe	032 315 19 30

Services spécialisés

Le Service psychologique pour enfants et adolescents est un service spécialisé à disposition des parents, des enfants et des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Il les aide à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.

### **Qui peut s'adresser au SPE ?**

Les parents, les enfants et les adolescents, les enseignants des écoles primaires et secondaires (jardins d'enfants compris), les institutions et les autorités, de même que toute personne ayant des questions relatives à l'enfance et à l'adolescence.

### **Pourquoi consulter ?**

Diverses questions peuvent être abordées : l'éducation, la scolarisation des enfants et des adolescents, les conflits dans la famille ou à l'école, les problèmes de comportement et de développement.

**Service psychologique  
pour enfants et  
adolescents (SPE)**

Rue du Contrôle 20    2502 Bienne    031 635 95 95

**Service de pédopsychiatrie**    Chemin du clos 24    2502 Bienne    032 328 66 99

**Centre de développement  
et neuroréhabilitation  
pédiatrique (CDN)**

Chemin du Clos 22    2502 Bienne    032 321 42 00

**Service de  
psychomotricité**      Rue de l'Union 11    2502 Bienne      032 326 76 99

**Ergothérapie**      Ch. de Prapion 9    2520 La Neuveville    032 751 20 83



**« Notre enfant a un problème dans une leçon »**

Dans ce cas, la procédure ci-dessous vous aide à trouver une solution:

- 1 Les parents prennent rapidement contact avec l'enseignant de la branche concernée.
- 2 Si le problème n'est pas réglé, les parents prennent contact avec l'enseignant maître de classe.
- 3 S'il y a lieu, on fait appel au service de médiation de l'école.
- 4 Au besoin, la direction intervient et réunit les parents et l'enseignant.
- 5 Si le problème ne trouve pas de solution, les parents prennent contact avec le référent de la classe, membre de la commission scolaire.

Celui-ci rend visite et/ou s'entretient avec l'enseignant concerné. Au besoin, il organise une rencontre entre les parties.

- 6 Le problème persiste : les parents adressent une lettre à la commission scolaire qui examine le cas. La commission prend une décision après avoir entendu les parents et l'enseignant.

A l'inverse, cette procédure est également applicable en cas de problème entre les enseignants et les parents.

En tout temps, chaque partie peut faire appel au service de médiation de l'école.

**« Notre enfant a un problème sur le chemin de l'école, notre enfant a un problème dans le bus »**

Dans ce cas, la procédure ci-dessous vous aide à trouver une solution :

- 1 Les parents prennent rapidement contact avec les parents des enfants concernés.
- 2 Les adultes rappellent à leur enfant les règles usuelles de comportement sur le chemin de l'école, à l'arrêt de bus et dans le bus (voir aussi « règles de vie » pages 8 et 9).
- 3 Si le problème persiste, les parents des enfants concernés se rencontrent.
- 4 S'il y a lieu, les parents font appel au service de médiation scolaire.
- 5 Au besoin, la médiatrice réunit les parties concernées.

**Médiation scolaire**

Aeberli Céline      Les Mouchettes 29      2515 Prêles      032 751 47 85

Le but de la médiation est de maintenir un climat harmonieux au sein de l'école et d'améliorer, si nécessaire, les relations entre les différents partenaires.

Les parents sont responsables des dégâts volontaires ou involontaires occasionnés par leur enfant au matériel scolaire ou à celui d'un camarade. Les dégâts sont pris en charge par l'assurance RC privée des parents.

Domaine de la santé sexuelle (Santé bernoise) 032 329 33 73

Des animations en santé sexuelle sont proposées aux élèves de 3H, 6H, 7H et 8H. Des soirées d'information sont organisées pour les parents.

Les animations en santé sexuelle font partie du plan d'étude PER.

C'est donc aux parents d'adresser une demande de dispense au maître de classe.

[edusexuelle@beges.ch](mailto:edusexuelle@beges.ch)

Dentiste scolaire Dr Ehle, La Neuveville 032 751 21 86

Un examen dentaire est obligatoire pour tous les élèves chaque année. Il se fait soit chez le dentiste privé, soit chez le dentiste scolaire. Avant une visite chez un dentiste privé, demandez la carte bleue à l'enseignant afin que le dentiste puisse y apposer son timbre.

Un brossage des dents au fluor a lieu régulièrement en classe.

Comment faire et quelles conditions remplir pour obtenir le subventionnement de frais dentaires ?

Moteur de recherche : « nods ou plateau de diesse » suivi de « règlement frais dentaires ». Vous trouvez ainsi le règlement sur le site de votre commune.

Médecin scolaire Dr Marzari, Prêles 032 315 22 11

Deux visites médicales obligatoires ont lieu au cours de la scolarité enfantine et primaire. Ces visites peuvent également être effectuées chez le médecin de famille.

Assurance accident

En cas d'accident à l'école, c'est l'assurance accident privée des parents qui prend les frais en charge ; donc les parents déclarent l'accident à leur assurance privée.

En aucun cas, l'école ne rembourse les frais de franchise.



## Poux et lentes

Les poux sont désagréables, mais tout à fait inoffensifs.

1) Vous trouvez des lentes : ne faites pas de traitement, restez vigilant, contrôlez avec un peigne à poux les cheveux mouillés, des poux peuvent apparaître. L'enfant vient à l'école normalement.

2) Vous trouvez des poux vivants sur votre enfant : gardez-le à la maison et entreprenez immédiatement le traitement.

Achetez un produit adéquat en pharmacie (de préférence à base de malathion, perméthrine), par exemple Hedrin, K.Laus, Paranix ... et un peigne à poux.

Contrôlez le même jour tous les membres de la famille.

En présence de poux, l'enfant revient à l'école une fois le traitement commencé.

3) Il est conseillé d'attacher les cheveux.

**Dans tous les cas, avertissez immédiatement l'enseignant.**

[www.gef.be.ch](http://www.gef.be.ch) puis moteur de recherche « poux de tête à l'école »

Concentrez-vous sur la tête de votre enfant.

Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches.

Mesures inutiles, non nécessaires : désinfection des locaux, utilisation de « spray environnement » anti-poux, traitement préventif des humains, traitement des animaux de compagnie.

Tiques :

Des renseignements peuvent être pris sur le site Internet suivant:

[www.unine.ch/tiques](http://www.unine.ch/tiques)

---

PROMOTION DE LA LECTURE 

Les 2 communes du Plateau de Diesse offrent l'abonnement au BIBLIOBUS à tous les enfants scolarisés à la Communauté scolaire (de 1H à 8H).

Il suffit de s'inscrire au BIBLIOBUS.



Cher élève, chère élève,

Tu es dans une classe de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, tu y es vraiment chez toi, mais tu n'y vis pas seul.e.

En effet, nous formons une équipe d'environ 250 personnes. Tous ces gens-là ont des droits et des devoirs, tout comme toi.

Les règles de vie énoncées ci-après doivent nous permettre de vivre en bonne harmonie dans notre école.

**1. J'ai droit au respect; donc je dois respecter aussi les autres.**

Je surveille mon langage et mes manières lorsque j'adresse la parole à une autre personne.

J'évite partout la violence verbale et physique.

**2. J'ai droit à l'autonomie, à la responsabilité; donc je dois me prendre en main à l'école.**

Je marche normalement, sans courir, sans bousculer, lorsque je circule dans les lieux scolaires.

Je parle normalement, sans crier, lorsque je circule dans mon école.

Je respecte les limites de la cour de récréation.



### **3. J'ai droit à un environnement riche et stimulant.**

Je respecte le matériel dont je me sers.

Je respecte le matériel qui appartient aux autres.

### **4. J'ai droit à des transports sécurisés et agréables.**

1. J'arrive au plus tôt 5 minutes avant le départ du bus et j'attends calmement ce dernier aux endroits définis sans dépasser la ligne peinte sur le sol.
2. J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher, sans courir, sans bousculade.
3. Je laisse d'abord descendre les passagers.
4. Je monte par la porte avant pour les petits et la porte arrière pour les grands.
5. Je salue le chauffeur.
6. Je m'assieds rapidement.
7. Je reste assis.e calmement durant tout le trajet et je ne me mets pas debout ou à genoux sur les sièges.
8. La règle pour tous les appareils électroniques : zéro bruit.
9. Je patiente jusqu'à ce que le bus soit totalemt arrêté. Je me lève et je descends.
10. J'attends le départ du bus pour avoir une bonne visibilité et je traverse sur le passage piéton le plus proche.



Sans le souhaiter, une situation d'urgence peut pourtant se produire dans l'un ou l'autre des lieux scolaires.

Au cas où, il a été mis sur pied des plans d'intervention de sauvetage.

Afin de ne pas perturber le travail des secouristes professionnels, il est impératif que les parents respectent la consigne suivante :

**NE PAS SE RENDRE A L'ECOLE DE VOTRE ENFANT, MAIS BIEN AU LIEU DE RASSEMBLEMENT INDIQUE.**

**UNE DECHARGE SIGNEE SERA EXIGEE PAR L'ENSEIGNANT LORS DES RETROUVAILLES.**

Lieu scolaire

Prêles / école

Prêles / halle de gymnastique

Lamboing / école infantine

Lamboing / école primaire

Lamboing / école à journée continue

Diesse / Battoir

Diesse / village

Nods / école

Lieu de rassemblement

Halle de gymnastique

Ecole

école à journée continue

(ancien bureau communal)

Salle communale (Cheval-Blanc)

Salle communale (Cheval-Blanc)

Maison de paroisse

Maison de paroisse

Battoir



Les élèves se rendent à pied à l'école de leur village.

Si leur classe est dans un autre village, ils prennent le bus devant l'école.

Au retour de l'école, les parents sont responsables d'accueillir leur enfant à l'arrêt de bus de leur village.

En cas de perte, l'abonnement Libero est remplacé contre un montant de CHF 30.-. Les parents s'adressent dans ce cas à un point de vente Libero ou téléphonent au 0848 100 222.

### HORAIRE DES BUS (année scolaire 2017 - 2018)

**VALABLE DES LE LUNDI 11 DECEMBRE 2017**

Les élèves de la Communauté scolaire utilisent les courses ci-dessous pour se rendre à l'école ou en rentrer.

*La Communauté scolaire organise le transport des élèves de l'école de Nods à l'école de Prêles.*

Nods		<b>07.29</b>			<b>11.29</b>	<b>13.15</b>	<b>15.15</b>	<b>16.59</b>
Diesse		<b>07.34</b>			<b>11.34</b>	<b>13.20</b>	<b>15.20</b>	<b>17.04</b>
Battoir		<b>07.35</b>			<b>11.35</b>	<b>13.21</b>	<b>15.21</b>	<b>17.05</b>
Lamboing		<b>07.37</b>			<b>11.37</b>	<b>13.23</b>	<b>15.23</b>	<b>17.07</b>
Prêles école		<b>07.42</b>			<b>11.42</b>	<b>13.28</b>	<b>15.28</b>	<b>17.12</b>

Prêles école	<b>06.44</b>	<b>07.34</b>	<b>07.49</b>	<b>11.31</b>	<b>13.14</b>	<b>15.14</b>	<b>17.15</b>
Lamboing	<b>06.48</b>	<b>07.38</b>	<b>07.53</b>	<b>11.35</b>	<b>13.18</b>	<b>15.18</b>	<b>17.19</b>
Battoir	<b>06.49</b>	<b>07.39</b>	<b>07.54</b>	<b>11.36</b>	<b>13.19</b>	<b>15.19</b>	<b>17.21</b>
Diesse	<b>06.52</b>	<b>07.42</b>	<b>07.57</b>	<b>11.39</b>	<b>13.22</b>	<b>15.22</b>	<b>17.22</b>
Nods	<b>06.58</b>	<b>07.48</b>	<b>08.03</b>	<b>11.45</b>	<b>13.28</b>	<b>15.28</b>	<b>17.28</b>

*Horaire valable pendant les périodes scolaires.*

#### Remarques :

- Les élèves qui vont à Nods (7A, 7B et 8H) et à Diesse (4H) prennent le premier bus à 7.34 (dp école Prêles)
- Les élèves qui vont à Lamboing et au Battoir de Diesse prennent le deuxième bus à 7.49 (dp école Prêles)
- Les 7A et 7B prennent le bus de 6.44 (demi-classes d'allemand)  
*Congé semaine 15. Dès la semaine 16, école toutes les semaines dès 7h00 et selon indications des enseignants*
- ACT : les 7A, 7B et 8H prennent le bus de 17.15 à Prêles  
*ACT : congé semaine 15. Dès semaine 16, école toutes les semaines jusqu'à 17h05 et selon indications des enseignants*



FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		
1	Je	20	1	Je	23	1	Di	1	Ve	1	Di	
2	Ve		2	Lu		2	Lu	2	Sa	2	Lu	
3	Sa		3	Ma		3	Je	3	Di	3	Ma	
4	Di		4	Me		4	Ve	4	Lu	4	Me	
5	Lu		5	Je		5	Sa	5	Ma	5	Je	
6	Ma		6	Ve		6	Di	6	Me	6	Ve	
7	Me	21	7	Sa	24	7	Lu	7	Je	7	Sa	
8	Je		8	Di		8	Ma	8	Ve	8	Di	
9	Ve		9	Lu		9	Me	9	Sa	9	Lu	
10	Sa		10	Ma		10	Je	10	Di	10	Ma	
11	Di		11	Me		11	Ve	11	Lu	11	Me	
12	Lu		12	Je		12	Sa	12	Ma	12	Je	
13	Ma		13	Me		13	Di	13	Me	13	Ve	
14	Me	22	14	Sa	25	14	Lu	14	Je	14	Sa	
15	Je		15	Di		15	Ma	15	Ve	15	Di	
16	Ve		16	Lu		16	Me	16	Sa	16	Lu	
17	Sa		17	Ma		17	Je	17	Di	17	Ma	
18	Di		18	Me	28	18	Ve	18	Lu	18	Me	
19	Lu		19	Je		19	Sa	19	Ma	19	Je	
20	Ma		20	Me		20	Di	20	Me	20	Ve	
21	Me		21	Me	26	21	Lu	Pentecôte	21	Je	21	Sa
22	Je		22	Je		22	Ma		22	Ve	22	Di
23	Ve		23	Ve		23	Me	33	23	Sa	23	Lu
24	Sa		24	Sa		24	Ma		24	Di	24	Ma
25	Di		25	Di		25	Ve		25	Lu	25	Me
26	Lu		26	Lu		26	Sa		26	Ma	26	Je
27	Ma		27	Ma		27	Di		27	Me	27	Ve
28	Me	23	28	Me	27	28	Lu		28	Je	28	Sa
			29	Je		29	Di		29	Ve	29	Di
			30	Ve	Vendredi saint	30	Me	34	30	Sa	30	Lu
			31	Sa		31	Je		31	Ma	31	Ma

Début du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 - 2018 : jeudi 1<sup>er</sup> février 2018

Reprise 2018 – 2019 : lundi 20 août 2018



## Vacances scolaires et congés 2017 – 2018

automne 2017	du samedi 30 septembre au dimanche 22 octobre
hiver 2017-2018	du vendredi 22 décembre 12h00 au dimanche 7 janvier
février 2018	du samedi 17 février au dimanche 25 février
printemps 2018	du vendredi 30 mars au dimanche 15 avril
été 2018	du vendredi 6 juillet 12h00 au dimanche 19 août

## Jours de congé

Lundi 18 septembre 2017	Lundi du Jeûne fédéral
Lundi 30 octobre 2017 (seulement école du Plateau)	Foire de Diesse
Mardi 24 avril 2018	Journée pédagogique et syndicale
Mardi 1 <sup>er</sup> mai 2018	Fête du Travail
Jeudi 10 à dimanche 13 mai 2018	Ascension
Lundi 21 mai 2018	Lundi de Pentecôte

## Vacances scolaires 2018 - 2019

<i>Automne 2018</i>	<i>du samedi 6 octobre au dimanche 21 octobre 2018</i>
<i>Hiver 2018-2019</i>	<i>du vendredi 21 décembre 2018 dès 11h30 au dimanche 6 janvier 2019</i>





Les absences des enfants sont excusées par un « billet d'excuse » remis à l'enseignant le jour de son retour en classe.

### **Demi – journées**

« Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant 5 demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent préalablement l'école » LEO 27.2.

Marche à suivre :

- Remplir le billet « annonce d'absence ».
- Remettre ce billet au plus tard la veille du congé annoncé au maitre de classe.
- Le travail scolaire fait durant ces congés doit être rattrapé à la maison.

### **Demande de congé / dispense**

La direction d'école statue sur les demandes excédant les 5 « demi-journées » à disposition des parents.

Pour chaque demande de congé, les demi-journées à disposition des parents sont comprises.

Marche à suivre :

- Une demande écrite et motivée, par courrier postal, doit être faite si possible 4 semaines avant le début de l'absence et envoyée à l'adresse :

Communauté scolaire du Plateau de Diesse  
Direction  
Case postale 91  
2516 Lamboing

- Une réponse écrite sera transmise aux demandeurs dans les meilleurs délais.





**EN UN CLIC**



COMMUNAUTÉ SCOLAIRE DU PLATEAU DE DIESSE

**Internet** : voir le site des communes

**E-mail** :

[direction@ecoleplateau.ch](mailto:direction@ecoleplateau.ch)